



Réorganisation des services

Juin 2021



# Police Municipale : Respect du Cadre d'Emploi !



**Parce que les pouvoirs de police du Maire ne se délèguent pas, hormis à l'Adjoint en charge de la sécurité ...**

Nos organisations syndicales CFTC CFE-CGC ont demandé expressément à Monsieur le DGS, lors de la réunion sur la réorganisation des services du 3 juin 2021, de rattacher la direction de la police municipale sous son autorité ou bien celle du DGA.

**Il ne faudrait pas réitérer les erreurs du passé !**

- pour le respect de la confidentialité des écrits judiciaires,
- pour une restriction des accès aux logiciels métiers.

**Nous pouvons compter sur le soutien de l'ensemble de la direction et des agents qui la composent.**

**Ensemble CFTC CFE-CGC  
pour défendre vos intérêts**

